

## ARTISANS QUALIFIÉS : AIDES FINANCIÈRES ASSURÉES

En fonction des travaux à réaliser, de votre situation personnelle et des **qualifications** dont dispose l'artisan (RGE en particulier), vous pourrez bénéficier, par exemple de :

- MaPrimeRénov'
- Ma Prime Adapt'
- L'Eco-prêt à taux zéro
- Le prêt Avance Rénovation
- Les aides des collectivités territoriales
- Les Certificats d'Economies d'Energie

## ET POURQUOI PAS DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ?

Issus de la biomasse, d'origine végétale ou animale, les matériaux biosourcés présentent de nombreuses qualités : inertie, confort thermique, qualité de l'air intérieur...

Ils prennent diverses formes : béton de chanvre, isolant en ouate de cellulose ou en coton recyclé, peintures écologiques...

**Vous souhaitez un professionnel utilisant des matériaux biosourcés ?**

Précisez-le dans le formulaire de demande, rubrique "TROUVER UN ARTISAN" sur [capeb-grandparis.fr](http://capeb-grandparis.fr)

## LA CAPEB GRAND PARIS ?

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est la première organisation patronale de France.

Reconnue par les pouvoirs publics, elle mène des missions d'intérêt général depuis 1946.

La CAPEB Grand Paris a pour rôle de promouvoir, défendre et représenter les entreprises artisanales du bâtiment de Paris et sa petite couronne.

Elle veille à leur **régularité, leur crédibilité et leur fiabilité.**



*L'Artisanat à visage humain*

DÉPANNAGE,  
RÉNOVATION,  
TRAVAUX  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE OU  
D'ACCESSIBILITÉ

Pour un dépannage  
0 820 20 72 12



Pour des travaux  
[capeb-grandparis.fr](http://capeb-grandparis.fr)

CAPEB Grand Paris  
Chambre Syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du  
Bâtiment  
28 bis rue Sorbier, 75020 Paris  
01 53 20 69 69

## POURQUOI FAIRE CONFIANCE AUX ENTREPRISES DU RÉSEAU DE LA CAPEB GRAND PARIS ?

- Elles sont **immatriculées** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Elles sont adhérentes à la CAPEB, **organisation professionnelle** et de fait informées sur la réglementation et la technique...
- Elles sont **formées, qualifiées** et disposent des références chantier dans :
  - ✓ Leur métier (PG, QUALIBAT...)
  - ✓ L'éco-rénovation (Chauffage+, Quali'Sol, RGE...)
  - ✓ L'adaptation du logement (Silverbat, Handibat)
  - ✓ La rénovation du patrimoine (CIP patrimoine)



- Vos travaux concernent plusieurs métiers ? Pour bénéficier d'une **offre globale** cohérente, faire appel à un réseau d'artisans est un gage de sécurité



**Offre de financements inédits**  
Nous consulter au  
**01.53.20.69.69**

## COMMENT TROUVER UN ARTISAN ?

Quels que soient vos travaux :

- Rénovation complète ou partielle
- Performance énergétique
- Aménagement de cuisine et de salle de bains
- Adaptation à l'âge
- Agrandissement, extension, surélévation
- Maintenance...

Confiez directement votre demande de travaux

en cliquant sur la rubrique

"TROUVER UN ARTISAN" sur [capeb-grandparis.fr](http://capeb-grandparis.fr)

Vous pouvez également consulter l'annuaire

[Artisans-du-bâtiment.com](http://Artisans-du-bâtiment.com)

**URGENCE DÉPANNAGE**

**24H /24H – 7J/7J**

(Fuite, porte claquée...)

**0 820 20 72 12**



## PRÊT À SIGNER VOTRE DEVIS ? LES BONS RÉFLEXES

- Pour vos devis, vérifiez la distinction entre **marchandise et main-d'œuvre** et si l'entreprise exécute **elle-même/co-traite ou sous-traite** les travaux
- Les taux de **TVA** applicables : 5,5%, 10%, 20% ?
- En cas d'application des taux réduits de TVA, avez-vous rempli la bonne **attestation** avant le commencement des travaux ?
  - ✓ L'entreprise vous doit **3 garanties** :
  - ✓ Parfait achèvement (1 an)
  - ✓ Bon fonctionnement (2 ans)
  - ✓ Décennale (10 ans)
- L'entreprise doit mentionner son **assurance professionnelle** sur le devis et joindre l'attestation
- Une fois les travaux terminés, n'oubliez-pas de signer le **procès-verbal de réception de travaux** qui permet de vérifier leur bonne exécution et constitue le point de départ de vos garanties